



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### employés de notaires : caisses

Question écrite n° 44674

#### Texte de la question

M. Yves Fromion attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés que rencontre actuellement la caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN). En effet, les services du ministère de l'emploi et de la solidarité s'opposent aux créations d'emplois pourtant nécessaires pour combler les insuffisances de moyens constatées, et ce malgré la volonté du conseil d'administration tous représentants des assurés et employeurs confondus. Cette caisse a lancé un cri d'alarme, car elle n'arrive plus à assumer une charge de travail qui a augmenté de plus de 35 % depuis la dernière création d'emplois, qui remonte à 1992. Actuellement, 100 000 feuilles de maladie sont en souffrance, 250 000 sont prévisibles pour fin 2000 et 85 000 familles sont concernées. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions.

#### Texte de la réponse

La caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN) doit faire face à un problème réel mais transitoire dans le secteur maladie, lié à la mise en place d'un nouveau logiciel de liquidation des prestations d'assurance maladie. Néanmoins, la montée en charge de la carte Sesam-Vitale et la télétransmission des données permettront, à échéance rapprochée, des gains de productivité importants. Le ministère de l'emploi et de la solidarité et le ministère chargé du budget ont fait savoir à la CRPCEN qu'ils étaient favorables à la création de vingt-trois postes dont treize transformations de contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée et dix créations supplémentaires, soit une croissance des effectifs permanents de 10 %. Cela permettrait notamment de titulariser les personnels employés à des tâches permanentes sous contrats à durée déterminée. Cet effort, exceptionnel, avait pour but de pallier les difficultés temporaires rencontrées par la caisse, d'améliorer les conditions de travail de son personnel et de stabiliser l'emploi des personnes recrutées sur des contrats de travail à durée déterminée. Le conseil d'administration de la caisse souhaite néanmoins une augmentation d'effectif plus importante, qui ne prend pas en compte la diminution prévisible à moyen terme de la charge de travail de la caisse. L'inspection générale des affaires sociales a été chargée de mener une mission d'expertise sur le fonctionnement de la CRPCEN et sur ses besoins réels.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Yves Fromion](#)

**Circonscription :** Cher (1<sup>re</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44674

**Rubrique :** Retraites : régimes autonomes et spéciaux

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 10 avril 2000, page 2288

**Réponse publiée le :** 7 août 2000, page 4713